et le commerce international ne constituent pas forcément une panacée pour désamorcer les tensions susceptibles de déboucher sur des violences. Au contraire, ils peuvent aggraver les inégalités sociales et les disparités régionales. De ce point de vue, l'avenir du Nigeria se lit plutôt dans la diversification de son économie, l'essor de ses activités de service et l'amélioration de la qualité de son offre éducative.

Concentré dans la zone du delta du fleuve Niger, le pétrole aurait justement pu financer le développement du pays. Mais sa rente a été très largement dilapidée. Le pétrole a ainsi eu un effet paradoxal qu'analyse Benjamin Augé. D'un côté, il a posé les bases de la puissance économique et politique d'un pays émergent ; de l'autre, les dysfonctionnements du secteur des hydrocarbures témoignent de la profonde fragilité d'un État en devenir. Un tel paradoxe se retrouve sur la scène internationale. Étudiée par Steve Page, la politique extérieure du Nigeria se veut ambitieuse. Mais, en pratique, elle reste limitée par les faiblesses intrinsèques d'un État instable. Le Nigeria ne serait-il donc qu'une puissance continentale imaginaire ?

L'héritage spatial de l'*Indirect Rule* au Nigeria

Vincent Hiribarren[1]

Les différentes formes d'administration du Nigeria colonial ont longuement été étudiées, que ce soit pour la mise en place de l'*Indirect Rule* ou la création de la Fédération du Nigeria dans les années 1950. C'est parce que l'*Indirect Rule* était censé devenir un dogme appliqué à l'ensemble de l'Empire britannique que le Nigeria s'est retrouvé au centre des études sur l'administration coloniale en général. De manière marquante, ces études ont commencé quasiment de manière contemporaine à la colonisation du Nigeria, considéré comme un laboratoire à ciel ouvert. C'est à cause de la guerre de sécession du Biafra de 1967 à 1970 que nombre d'analystes ont ensuite cherché à comprendre les particularismes régionaux du Nigeria.

Cependant, les frontières régionales du Nigeria colonial ont seulement été étudiées de manière purement administrative. Des études comme celles du géographe John Prescott ont montré comment le tracé des frontières a évolué au fil des années [Prescott, 1971]. La géographie des frontières régionales du Nigeria est pourtant loin de se résumer à une série de lignes plus ou moins fluctuantes sur une carte. Elle incarne les choix opérés par les colonisateurs britanniques pour créer et administrer leur colonie. Ainsi, la politique administrative menée par les Britanniques a eu un double effet sur le Nigeria. D'une part, elle a enraciné des pratiques spatiales précoloniales comme dans le cas de la province du Borno qui, en théorie, correspondait au Borno de la fin du XIXe siècle. D'autre part, dans le cadre de l'*Indirect Rule*, les Britanniques se sont appuyés sur une vision ethnolinguistique du sud-est du Nigeria pour créer des frontières régionales. L'analyse qui

1. Maître de conférences d'histoire globale, département d'histoire de King's College à Londres.

suit examine donc comment les frontières régionales voulues par l'*Indirect Rule* ont systématisé une vision historique et ethnolinguistique du territoire nigérian.

En évoquant les textes constitutionnels et le rapport de la commission Willink de 1957, la deuxième partie de cet article se penche sur le rôle fondamental des frontières régionales dans la création de la Fédération du Nigeria dans les années 1950. Ainsi, l'équilibre, voire même l'existence du Nigeria en tant que pays indépendant était en jeu lorsque les Britanniques décidèrent de conforter le principe d'une division en trois régions. Ces années cruciales constituent encore la matrice territoriale du Nigeria d'aujourd'hui.

À la recherche d'une cohérence historique ou ethnolinguistique

La transformation de territoires précoloniaux en province

La conquête du Nigeria du Nord ne s'est pas déroulée *ex nihilo*. En 1902 et 1903, les Britanniques s'emparèrent respectivement du royaume du Borno et du califat de Sokoto. Le premier royaume était l'une des plus anciennes institutions politiques d'Afrique alors que le califat de Sokoto était le plus grand État subsaharien au XIX[e] siècle [Last, 1996]. Ces deux États possédaient un territoire et, dans certaines zones, des frontières fixées et connues de tous. Leur structure politique servit donc de base à l'administration que le colonisateur bâtit dans le nord du Nigeria. À leur tête se trouve ainsi un diplomate britannique qui « conseille » l'autorité locale et s'appuie sur elle pour maintenir l'ordre et lever l'impôt, compensant ainsi le manque de soldats, de fonctionnaires et de fonds en provenance de la métropole [Kirk-Greene, 1980 et 2006].

C'est cette définition de l'*Indirect Rule*, ou administration indirecte, qu'a en tête Frederick Lugard lorsqu'il écrit *The Dual Mandate* en 1922. Évidemment, les royaumes du XIX[e] siècle ne sont pas absorbés tels quels par la nouvelle structure du Nigeria mais, de façon marquante, nombre d'institutions sont reprises et insérées dans un cadre colonial. En d'autres termes, les territoires colonisés par les Britanniques laissent une empreinte indélébile dans les frontières administratives du Nigeria. Au nord-est, le royaume du Borno est à cet égard un véritable cas d'école qu'on pourrait appliquer aux autres émirats de la région. Dès 1902, son « Résident », W. P. Hewby, cherche ainsi à reconstituer les territoires qui faisaient partie du royaume avant la colonisation britannique. Après des hésitations sur la forme à donner à la province[2], c'est l'argument historique qui l'emporte.

2. La province est d'abord une province militaire divisée en deux zones Est-Ouest et ensuite Sud-Nord. Voir *Northern Nigeria Gazette*, 31 juillet 1907, p. 76.

La ville de Matsena, soutient par exemple Hewby, « appartient au Borno à qui elle a toujours payé un tribut et dont la population préférerait la tutelle plutôt que celle de Kano. Cependant, [Matsena] est dans l'angle extrême nord, et, peut-être, la frontière de la province de Kano devrait être tracée entre Matsena et Nguru[3] ». Dans le même ordre d'idées, quand ils envahissent le Cameroun allemand à l'est du Borno en 1916, les Britanniques veulent profiter de l'occasion pour tenter de réunifier un royaume précolonial et ils envoient un administrateur mener une enquête pour déterminer les frontières sur le terrain[4].

Dans le cadre de l'*Indirect Rule*, le pouvoir colonial devait être relayé par des « autorités indigènes » [Perham, 1962]. Ces *Native Authorities* relayaient au quotidien les ordres de l'administration coloniale mais bénéficiaient d'une grande marge de manœuvre tant le personnel britannique était en nombre restreint[5]. Le tracé de leurs frontières a donc été fondamental puisqu'il a posé le cadre qui devait leur permettre de perdurer.

Quand les Britanniques réutilisèrent les frontières précoloniales, leur but n'était certes pas de se livrer à un exercice de précision géographique mais de conforter leur domination. Ainsi, comme dans le cas des frontières internationales du Nigeria, les frontières régionales sont d'abord des lignes droites qui, petit à petit, s'adaptent aux réalités locales. Existe donc un parallèle saisissant entre une pratique diplomatique à l'échelle internationale [Thom, 1975 ; Lefebvre, 2015 ; Hiribarren, 2015] et une pratique administrative à l'échelle provinciale. La logique est identique : afin de mieux administrer les provinces du nord du Nigeria, il s'agit de retrouver les limites précoloniales des territoires locaux. La prégnance des territoires précoloniaux se joue aussi à l'échelle provinciale pour de simples raisons administratives. Si le pouvoir est donné à un dirigeant précolonial ou quelqu'un de sa famille, il lui faut recouvrer le territoire sur lequel son prédécesseur ou parfois lui-même exerçait son autorité. C'est de questions pratiques de taxation, de justice et de police qu'il s'agit. Les frontières provinciales correspondent donc à cette volonté de reconstituer un ordre territorial à moindres frais. Peut-être encore plus que dans le cas des frontières internationales, les frontières régionales sont le résultat d'une négociation locale entre colonisateurs et colonisés.

Imaginer que toutes les frontières provinciales recoupent exactement les frontières précoloniales serait toutefois erroné, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, dans certaines parties du califat de Sokoto ou du royaume du

3. National Archives of Nigeria, Kaduna Branch, SNP 15, Acc. No. 10, Reports 1902 (Bornu).
4. G. Tomlinson, « Report on Dikoa », 20 juin 1916, FO 371/2859.
5. L'anthropologue Murray Last suggère à cet égard d'enrichir par le biais d'entretiens l'étude du fonctionnement des *Native Authorities*, trop souvent réduite à la consultation des archives coloniales [Last, 2005, p. 62].

Borno, les frontières n'étaient pas des lignes sur une carte mais des zones tampons entre différentes organisations politiques. Deuxièmement, les autorités britanniques ont parfois choisi de reconstituer des unités politiques en utilisant des limites de géographie physique dans les cas où il existait des doutes sur l'existence ou l'emplacement historique d'une frontière précoloniale. Ainsi, en 1921, dans le sud de la province du Borno, une partie de la rivière Gongola a remplacé la frontière précédente qui n'était qu'une ligne droite. Enfin, en essayant d'imposer l'administration indirecte, les Britanniques ont forcé un modèle politique sur des populations très variées comme dans la Middle Belt ou le sud-est du Nigeria. Ainsi, les territoires du nord du Nigeria ont connu un sort tout à fait différent de ceux du sud, qui avaient été les premiers à être colonisés. Ils n'en ont pas moins servi de modèle pour tout le Nigeria tant leur structure politique correspondait bien au système *d'indirect Rule*.

Une vision historique et/ou ethnique du territoire

Par contraste, les frontières régionales du sud-est du Nigeria correspondent pour la plupart aux stéréotypes développés sur les frontières internationales africaines [Lefebvre, 2011]. Elles sont une création européenne et le fruit de considérations économiques et stratégiques parfois sans grand lien avec les logiques territoriales précoloniales. La situation y est radicalement différente de celle du nord du Nigeria.

Dans le Sud-Est existait en effet une constellation d'organisations politiques. Certaines disposaient d'une autorité centralisée; d'autres ne dépassaient pas le cadre du réseau de villages [Hawthorne, 2013]. Sociétés acéphales et sans État, ces dernières ne correspondaient pas du tout au modèle structuré de *l'indirect Rule* que voulaient développer les Britanniques. Le colonisateur y créa donc une enveloppe territoriale quasiment *ex nihilo* en y nommant des «chefs par décret», les *warrant chiefs* [Afigbo, 1972]. Bordée au sud par le golfe de Guinée et à l'est par la frontière internationale avec le protectorat allemand du Cameroun, la région Est a ainsi connu des trajectoires diverses. À la fin du XIXe siècle, elle fit d'abord partie d'un protectorat britannique appelé Oil Rivers (1885-1891) puis Niger Coast (1891-1900). Une fois les différents territoires du Nigeria du Sud unis en 1900 et 1906 [Geary, 1927, p. 122-3], elle prit le nom d'Eastern Provinces, ou provinces del'Est au pluriel, et devint une subdivision des Southern Provinces. Sa frontière occidentale suivait le fleuve Niger, axe structurant de la colonisation où s'étaient opposés les intérêts du protectorat administré directement par la couronne anglaise, le Niger Coast Protectorate, et ceux d'une compagnie privée dotée d'une charte royale, la Royal Niger Company. Une telle rivalité avait d'ailleurs conduit à délimiter en 1891 les aires d'influence des uns et des autres afin d'éviter les

incidents commerciaux qui avaient marqué la fin des années 1880 [Prescott, 1971, p. 115; Geary, 1927, p. 190].

C'est en 1939 que, finalement, fut constituée une Eastern Province au singulier qui prit le nom d'Eastern Region en 1951. À l'époque, la frontière occidentale des provinces del'Est subit plusieurs modifications, déterminées par de subtils équilibres politiques à l'échelle du sud du Nigeria puis, après la «fusion» *(arnalgamation)* avec le Nord en 1914, de l'ensemble de la colonie [Olaniyan, 2003]. Ainsi, la région absorbe les futures provinces de Rivers en 1937 puis d'Onitsha en 1939 afin de la séparer nettement des provinces peuplées de Yorouba et perçues comme très différentes par le colonisateur britannique. En effet, la création officielle de la province de l'Est en 1939 correspond à la volonté de créer un ensemble ethnique autour des Igbos [Harneit-Sievers, 2006]. Dans l'esprit du colonisateur, le Nigeria du Nord est peuplé de Haoussa-Peuls; la région Ouest, de Yorouba; et la région Est, d'Igbos [Nicolas, 2002]. La création de cette dernière est d'ailleurs décidée dès 1900, avant même que ne soit connu son hinterland [Harneit-Sievers, 2006,p.70].

Construction mentale, les frontières régionales du Sud reflètent une conception ethnique du Nigeria. Leurs modifications répondent à des arguments ethnolinguistiques, par exemple pour séparer les populations igbos de la région Est des Igalas, Idomas et Tivs qui sont progressivement placés sous la coupe des provinces de la région Nord. Les Igbos se retrouvent alors majoritaires face aux Ijaws ou aux Efiks de la côte, région durement touchée par la traite des esclaves. En résumé, les frontières de la région de l'Est trouvent leurs origines dans trois phénomènes distincts. Premièrement, elles résultent de la concurrence entre une compagnie privée et un protectorat britannique. Deuxièmement, leurs modifications visent à s'adapter aux rapports de force politiques à l'intérieur du Nigeria. Enfin, elles correspondent à une vision ethnolinguistique qui favorise les populations majoritaires au détriment des minorités.

Les frontières régionales après la Seconde Guerre mondiale: le squelette de la Fédération

Comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest, l'histoire constitutionnelle du Nigeria s'accélère sous la pression de la montée des nationalismes au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Là où la France a voulu fédéraliser ses territoires d'Afrique occidentale et équatoriale, le Royaume-Uni est intervenu au cas par cas dans chacune de ses colonies. Au Nigeria, il s'est agi de gérer deux formes de nationalismes: un nationalisme régionaliste d'une part, et un nationalisme pan-nigérian sous la coupe d'un pouvoir central fort et indépendant, d'autre part.

L'angoisse constitutionnelle de l'après-guerre

L'objectif est d'abord d'unifier le système politique du pays. Ainsi, la Constitution Richards de 1946 créa une Assemblée législative au niveau national. Basée à Lagos, la capitale du pays, cette Assemblée législative n'avait qu'un simple pouvoir délibératif et consultatif. Mais elle joua un rôle unificateur tant les différences entre les régions administratives étaient restées importantes depuis l'*amalgamation* de 1914.

À l'époque, la région Nord était accusée de vouloir dominer tout le pays. Évoquant le djihad du califat de Sokoto qui, au XIX[e] siècle, avait voulu « tremper le Coran dans la mer » selon les dires du prêtre et historien yorouba Samuel Johnson, un de ses députés, Abubakar Tafawa Balewa, avait ainsi parlé de reprendre une « conquête interrompue » vers le sud [Clark, 1991, p. 99]. Pour lui, l'objectif n'était pas de remettre en question l'unité du Nigeria mais de renégocier les équilibres religieux, ethniques et administratifs en faveur du Nord.

La conférence d'Ibadan de 1950 illustre bien le problème. En effet, les différents protagonistes de la vie politique du pays se réunirent afin de discuter de l'avenir constitutionnel du Nigeria. Pendant cette conférence, la frontière entre les régions Ouest et Nord fut remise en cause par les habitants du Sud pour tenter de briser l'hégémonie des émirs du Nord, qui menacèrent alors de faire sécession [Lynn, 2001, lvii].

En guise de compromis, la Constitution Macpherson de 1951 dut donc consacrer la division du pays en trois régions disposant chacune de leur propre assemblée territoriale. La question du tracé des frontières régionales prit ainsi une dimension politique concernant non seulement la délimitation entre l'Ouest et le Nord, mais aussi le sort de Lagos, qui dépendait officiellement de la région Ouest. En effet, la capitale votait massivement pour le National Council of Nigeria and the Cameroons (NCNC) qui avait son fief électoral dans la région Est. Afin de se débarrasser du carcan de la région Ouest, aux mains de ses rivaux de l'Action Group (AG), ce dernier désirait en conséquence créer une nouvelle région uniquement pour Lagos. Évidemment, l'AG refusa de perdre la capitale économique et politique du Nigeria. C'est le secrétaire d'État aux Colonies qui, en 1953, trancha en faveur de la séparation de Lagos de la région de l'Ouest. Outrés par cette décision, certains membres de l'AG menacèrent à leur tour de faire sécession avant d'accepter le fait accompli en 1957, officiellement pour « sauvegarder l'unité du Nigeria » selon les dires de leur leader Obafemi Awolowo [Sklar, 2004 (1963), p. 135].

En 1954, la Constitution Lyttelton souligna de nouveau l'importance des cadres régionaux en donnant le sentiment que le contrôle des assemblées territoriales déterminerait la victoire du prochain parti au pouvoir à l'indépendance. Le processus de régionalisation bouleversa le champ politique nigérian en réduisant les prérogatives

du gouvernement fédéral à Lagos, où ne siégeaient plus que les adjoints des principaux dirigeants du pays, désormais installés à demeure dans leurs capitales régionales [Adamolekun et Bamidele Ayo, 1989, p. 158]. Dans un tel contexte, les frontières des régions devinrent des enjeux fondamentaux puisqu'elles devaient dessiner les contours d'États en devenir et plus seulement de fiefs politiques.

La peur de l'éclatement du Nigeria

Le problème est que les politiciens du Nord insistaient sur un maintien du *statu quo* tandis que ceux du Sud désiraient remodeler les frontières administratives du pays. Dans une lettre à l'*Economist* du 30 avril 1955, le leader du NCNC et futur président du Nigeria à l'indépendance, Nnamdi Azikiwe, un Igbo du Sud, devait par exemple se dire favorable à une division de la Fédération en États plus petits.

> Cet arrangement, écrivait-il, assurera l'interdépendance économique des régions et l'unité politique du pays. Toute minorité ayant les ressources humaines et financières pour se gouverner efficacement aura le droit de créer un État. Sera ainsi éliminé le danger de voir un groupe dominer un autre ou une région contrôler seule le gouvernement fédéral au risque de menacer la stabilité du pays. Ce projet suit la politique d'autodétermination du NCNC, qui défend les intérêts des minorités ethniques. Aucune région ou État n'aura le droit à la sécession [Lynn, 2001, II, p. 164].

À l'époque, le NCNC soutient ainsi le redécoupage du pays en huit États afin d'affaiblir les contre-pouvoirs régionaux et la portée des velléités sécessionnistes du Nord [Akinyele, 1996]. Ce point de vue, qui a largement prévalu après l'indépendance, explique en partie la propension du Nigeria à toujours créer de nouveaux États.

Le pouvoir britannique au Nigeria, quant à lui, n'écarte pas totalement les arguments sécessionnistes. Ainsi, le gouverneur de la région Nord, Bryan Sharwood-Smith, envisage en 1953 la création de trois Nigerias indépendants. Dans un premier scénario qu'il appelle « feu rouge », la région Nord pourrait devenir un État sur le modèle du Liberia ou de la Birmanie. Deuxième éventualité, dite « feu orange », elle serait coadministrée par les Britanniques et les élites locales, à l'image des cotutelles mises en place en Égypte et en Irak[6]. Dans un dernier scénario, enfin, le Nigeria aurait le « feu vert » pour accéder à l'indépendance tout en restant uni.

6. CO 554/260 n°73, 7 avril 1953, « Letter from BE Sharwood-Smith to TB Williamson on an examination of possible options for the future of the Northern Region » [Lynn, 2001, I, p. 535-537].

Remodeler l'espace nigérian par ses frontières : la commission Willink (1957-1958)

À partir de 1957, l'indépendance du Ghana accélère les débats sur l'avenir du Nigeria. Trois commissions sont chargées de traiter des relations entre les régions et l'État fédéral. La première, dirigée par sir Jeremy Maisan, organise les modalités de la répartition des revenus entre les différentes entités de la Fédération. La seconde, dirigée par lord Merthyr, doit délimiter les circonscriptions électorales, et la troisième, dite commission Willink, étudie l'épineuse question des frontières régionales [Vickers, 2010].

Des frontières pour des minorités ?

En effet, les remodelages territoriaux revendiqués par les minorités ethniques du pays ont contribué à la mise en place en 1957 d'une commission dirigée par le président de l'université de Cambridge, Henry Willink. Afin de mener à bien leurs missions, les enquêteurs se rendent dans plusieurs régions du Nigeria avec le mandat suivant : dissiper les craintes des minorités dans un Nigeria indépendant ; proposer au secrétaire d'État aux Colonies des garanties constitutionnelles en ce sens ; en dernier recours, envisager la création de nouveaux États [Willink, 1958].

La création d'un État du Centre-Ouest (*Midwest*), en particulier, paraît inéluctable. Selon ses partisans, qui sont essentiellement des Edo de l'ancien empire du Bénin, celui-ci devrait suivre un contour ethnique et comprendre des populations qui ne sont pas yorouba, tels les Itsekiri et les Akodo-Edo. La commission Willink s'interroge cependant sur la taille dudit État. Devrait-il donc inclure toutes les populations qui ne sont pas yorouba ? Sachant qu'il ne serait pas « ethniquement homogène », faut-il alors le penser comme un contrepoids à la domination yorouba de la région de l'Ouest sur le territoire de laquelle il serait prélevé ?

Le questionnement sur les frontières régionales du Nigeria est à cet égard révélateur. En effet, le redécoupage des limites administratives répond d'abord au souci d'empêcher la domination d'un groupe sur un autre, et non aux demandes « ethniques » en vue de « corriger » l'arbitraire des tracés coloniaux. En d'autres termes, la question est de savoir si de nouveaux États devraient isoler des groupes ethniques reconnus comme tels, ou bien plutôt consacrer la naissance d'un équilibre fédéral non ethnique. La commission Willink souligne ainsi que les minorités seraient encore plus vulnérables dans une région du Midwest de taille réduite que dans une vaste région Ouest où elles ne font l'objet d'aucune stigmatisation [Willink, 1958, II, p. 32].

CARTE 1. – LES PROPOSITIONS DE REDÉCOUPAGE DE LA RÉGION EST EN 1958

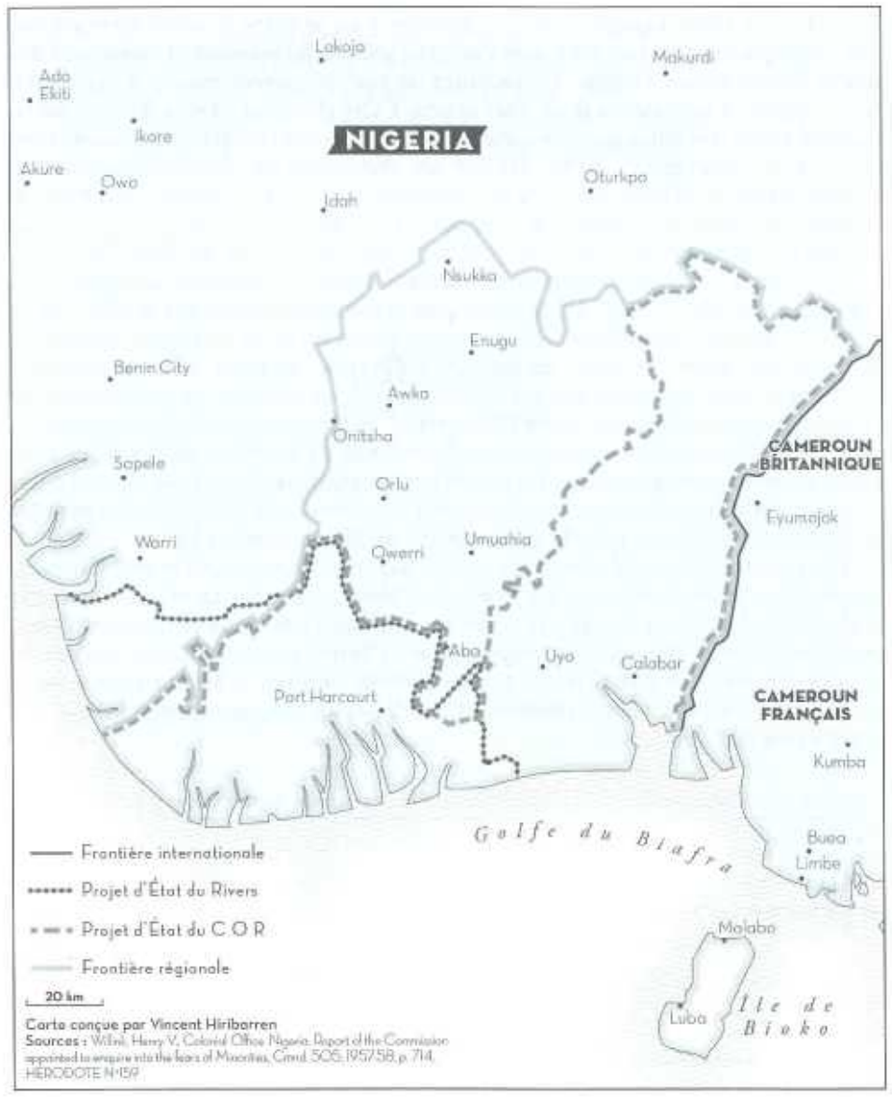

Le gouvernement de la région Est du Nigeria reconnaît quant à lui la possibilité de créer de nouveaux États fédérés à l'intérieur de ses frontières. Cependant, ces États doivent obéir à quatre critères : répondre à un principe d'autodétermination, être ethniquement homogènes, être contigus géographiquement et constituer des unités économiques viables. De ce point de vue, le gouvernement de la région Est s'oppose à la création d'un État appelé COR (Calabar-Ogoja-Rivers) parce qu'il ne serait pas ethniquement cohérent. Sur le plan de la viabilité économique, en revanche, les régions de la côte ont des arguments en leur faveur du fait de l'exploitation de pétrole qui vient de commencer et dont la commission Willink annonce de manière prophétique les bouleversements à venir, même si on ne connaît pas encore « l'étendue et la valeur des réserves » [Willink, 1958, III, p. 49].

La carte 1 ci-dessus illustre les différents débats concernant la région Est[7]. On voit que le projet d'État COR regroupant les trois provinces de Calabar, Ogoja et Rivers recouperait une partie de la région Ouest ou de la potentielle région du Midwest afin d'inclure toutes les communautés ijaws du delta du Niger. Le cœur de la région Est, lui, serait réservé aux zones de peuplement igbo. Les frictions entre ce groupe, majoritaire dans l'hinterland, et les minorités de la côte sont ici clairement illustrées en termes spatiaux. La volonté de modifier les frontières y est bien l'expression de tensions ethniques et économiques, même si elle répond aussi à un souci d'efficacité en vue de rapprocher les centres administratifs des populations du delta du Niger, très éloignées de la capitale régionale à Enugu.

Pour la commission Willink, le nord du Nigeria, enfin, pose des problèmes de délimitation de frontières avec les Yorouba d'Ilorin et Kabba autrefois conquis par le djihad de Sokoto et désormais désireux d'être rattachés à la région de l'Ouest pour des raisons d'homogénéité linguistique. D'autres groupes militent également pour la création d'un État dans la ceinture centrale du pays, le *Middle Belt*, spécialement à Jos où les minorités chrétiennes et religieuses craignent la domination des musulmans du Nord.

Les frontières régionales du Nigeria : de la matrice de la Fédération à la source constante d'instabilité

Dans ses conclusions, la commission Willink s'oppose cependant à la création de tout nouvel État, position approuvée par Londres[8]. Face à la difficulté de tracer

7. Toutes les cartes utilisées par la commission Willink dans son rapport sont numérisées et disponibles sur le site de l'*House of Commons Parliamentary Papers* (HCPP). Documents parlementaires britanniques, Cmnd. 505. Carte reproduite avec la permission de ProQuest (9 juin 2011).

8. Voir à cet égard le dossier des Migrated Archives ouvert depuis avril 2013, TNA, FCO 141/13583, « Nigeria : creation of new states and minority areas ».

CARTE 2. – LES DONNÉES ETHNOLINGUISTIQUES UTILISÉES PAR LA COMMISSION WILLINK EN 1957[9]

9. Documents parlementaires britanniques, Cmnd. 505. Reproduite avec la permission de ProQuest (28 avril 2010).

des frontières toujours contestées et contestables, elle préfère défendre le *statu quo* existant pour préserver l'intégrité du Nigeria au moment de l'indépendance. À la place de nouveaux États, la commission recommande la création de « zones spéciales » pour les groupes ethniques minoritaires. À la conférence constitutionnelle de Londres en 1958, le choix est clair : l'indépendance plutôt qu'une reconfiguration administrative susceptible de déstabiliser le pays [Akinyele, 1996, p. 81].

En effet, les Britanniques craignent moins les protestations des minorités qu'une atomisation, voire un éclatement du Nigeria. Ils souhaitent d'autant plus voir le Nigeria rester uni que les pays voisins, tous francophones, sont largement acquis aux intérêts français après 1960.

Conclusion

À la première phase qui correspondait à la régionalisation du débat politique jusqu'à la mise en place d'une Constitution fédérale en 1951 a ainsi succédé un deuxième round de négociation aboutissant à l'établissement de la commission Willink en 1957. Pendant ces six années, les frontières internes du Nigeria sont devenues un enjeu politique pour la survie même du pays. Lors de la dernière phase avant l'indépendance en 1960, enfin, il n'est plus question de remettre en cause les frontières administratives de la Fédération, question sensible qui est délibérément laissée en suspens pour permettre le départ des Britanniques.

Basées sur des critères historiques ou ethnolinguistiques, les frontières régionales restent néanmoins au cœur du débat constitutionnel car elles sont censées contenir les tensions ethnico-religieuses et socioéconomiques en vue de garantir le maintien de la Fédération.

Par contraste, les frontières internationales ne font pas ou peu l'objet de critiques. Le discours sur l'artificialité et la balkanisation de l'Afrique concerne surtout l'organisation interne du Nigeria. À l'exception notable du cas de Lagos, les tentatives de réformes territoriales des années 1950 n'aboutissent pourtant pas vraiment du fait de la volonté des Britanniques de décoloniser rapidement le territoire en maintenant un *statu quo*.

C'est une fois le Nigeria devenu indépendant que les débats des années 1950 portent leurs fruits. Certains projets écartés par les Britanniques se concrétisent alors, telle la création d'une région du Midwest en 1963. En 1967, la sécession de la région de l'Est sous le nom de république du Biafra reflète quant à elle la crainte d'une domination par la région Nord. Pour le Nigeria contemporain, les modifications de frontières internes sont désormais synonymes de panacée pour résoudre les maux administratifs dont souffre le pays. La multiplication des États fédérés en 1967, 1976, 1987, 1991 et 1996 en témoigne à sa manière.

Bibliographie

ADAMOLEKUN L. et BAMIDELE AYO S. (1989), « The evolution of the Nigerian federal administration system », *Publius*, vol. 19, n° 1.

AFIGBO A. (1972), *The Warrant Chiefs. Indirect Rule in Southeastern Nigeria, 1891-1929*, Longman, Londres.

AKINYELE R. T. (1996), « States creation in Nigeria. The Willink report in retrospect », *African Studies Review*, vol. 39, n° 2.

AZIKIWE N. (1961), *A Selection from the Speeches of Nnamdi Azikiwe*, Cambridge University Press, Cambridge.

CLARK T. (1991), *A Right Honourable Gentleman. Abubakar from the Black Rock*, Edward Arnold, Londres.

GEARY W. (1927), *Nigeria under British Rule*, Frank Cass, Londres.

HARNEIT-SIEVERS A. (2006), *Constructions of Belonging. Igbo Communities and the Nigerian State in the Twentieth Century*, University of Rochester Press, New York.

HAWTHORNE W. (2013), « States and statelessness », *in* PARKER J. et REID R. (dir.), *The Oxford Handbook of Modern African History*, Oxford University Press, New York.

HIRIBARREN V. (2015), *A History of Borno. Trans-Saharan African Empire to Failing Nigerian State*, Hurst, Londres.

KIRK-GREENE A. (1980), « The thin white line : the size of the British colonial service in Africa », *African Affairs*, n° 79.

– (2006), *Symbol of Authority. The British District Officer in Africa*, I.B. Tauris, Londres.

LAST M. (1996), « Le califat de Sokoto et Borno », *in* AJAYI J. F. A. (dir.), *Histoire générale de l'Afrique*, Présence Africaine, Paris.

– (2005), « 1903 Revisited », *in* YAKUBU M., JUMARE I. M. et SAEED A. G. (dir.), *Northern Nigeria. A Century of Transformation, 1903-2003*, Arewa House, Kaduna.

LEFEBVRE C. (2011), « La décolonisation d'un lieu commun. L'artificialité des frontières africaines : un legs intellectuel colonial devenu étendard de l'anticolonialisme », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 24.

– (2015), *Frontières de sable, frontières de papier : Histoire de territoires et de frontières, du djihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIXe-XXe siècles*, Publications de la Sorbonne, Paris.

LYNN M. (2001), *British Documents of the End of Empire. Nigeria : part I Managing Political Reform 1943-1953 ; part II Moving into Independence 1953-1960*, HMSO, Londres.

NICOLAS G. (2002), « Géopolitique et religions au Nigeria », *Hérodote*, n° 106, 3e trimestre, p. 81-122.

OLANIYAN R. (dir.) (2003), *The Amalgamation and Its Enemies. An Interpretive History of Modern Nigeria*, Obafemi Awolowo University Press, Ile-Ife.

PEARCE R. (1984), « The colonial office and planned decolonization in Africa », *African Affairs*, vol. 83, n° 330.

PERHAM M. (1962, 1e édition 1937), *Native Administration in Nigeria*, Oxford University Press, Londres.

PRESCOTT J. (1971), *The Evolution of Nigeria's International and Regional Boundaries : 1861-1971*, Tantalus Research, Vancouver.
SKLAR R. (2004, 1e édition 1963), *Nigerian Political Parties. Power in an Emergent African Nation*, Africa World Press, Asmara.
THOM D. (1975), *The Niger-Nigeria Boundary 1890-1906. A Study of Ethnic Frontiers and a Colonial Boundary*, Ohio University Center for International Studies, Athènes.
VICKERS M. (2010), *A Nation Betrayed : Nigeria and the Minorities Commission of 1957*, African World Press, 2010.
WILLINK H. (1958), *Nigeria : Report of the Commission Appointed to Enquire into the Fears of Minorities and the Means of Allaying Them*, HMSO, Londres.

Minorités et conflits identitaires au sein de la Fédération nigériane : une analyse linguistique et géopolitique

Bernard Caron[1]

Le Nigeria est une fédération composée d'une inextricable mosaïque linguistique et ethnique. Les auteurs nigérians évaluent le nombre d'ethnies à 250, voire 300, pour 177 millions d'habitants, tandis que les linguistes dénombrent plus de 500 langues. Parmi elles émergent le haoussa, le yorouba et l'igbo, parlés par des communautés qui ont longtemps lutté pour accaparer le pouvoir central au détriment des autres. Ces luttes ont abouti à la guerre civile qui a profondément traumatisé le pays à la fin des années 1960, après quoi s'est mise en place une dynamique visant à s'appuyer sur les minorités pour lutter contre les forces centripètes associées aux mouvements nationalistes régionaux. Par la suite, deux tendances se sont concurrencées : une tendance à l'intégration nationale et à la centralisation *via* le fédéralisme, et une tendance à la division en faveur d'unités de plus en plus petites créées par fissiparité, afin d'assurer la représentation des minorités *via* la multiplication des États fédérés et des collectivités locales. La Fédération nigériane est ainsi passée de douze États en 1967, à dix-neuf en 1976, puis trente-six en 1996. Mais les mécanismes prévus par la Constitution pour assurer à la fois l'unité du pays et la représentation de la diversité ethnique et culturelle sont soit inopérants en ce qui concerne les dispositifs linguistiques, soit pervertis par l'indigénisme[2] en ce qui concerne les deux principes que sont le fédéralisme et

1. Directeur de recherches au Llacan (UMR 8135), PRES Sorbonne Paris-Cité, Inalco, CNRS.

2. Ce terme, bien établi dans le contexte politique de la défense des droits des Indiens d'Amérique du Sud, traduit le concept nigérian d'« *indigeneity* ».